

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00542 Numéro SIREN : 350 863 965 Nom ou dénomination : A2I

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2020 sous le numéro de dépôt 4802

Greffe du tribunal de commerce de Rennes



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/4802

Déposant :

Nom/dénomination : A2I

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 350 863 965

N° gestion : 1989 B 00542



Bilan actif

A2I SAS

04802

DÉPÔT DU

11 JUIN 2020

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

Actif		Exercice au 30/09/2019			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 30/09/2018
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires	720	720	
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours	5 311		5 311
		Avances et acomptes			
		TOTAL	6 031	5 311	
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Actif circulant		Inst. techniques, mat. out. industriels			
		Autres immobilisations corporelles	52 588	31 715	20 872
		Immobilisations en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	52 588	31 715	20 872
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence			
		Autres participations			
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob. de l'activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
Actif circulant		Prêts			
		Autres immobilisations financières	2 225	2 225	2 225
		TOTAL	2 225	2 225	2 225
	Total de l'actif immobilisé		60 844	32 435	28 408
	Stocks	Matières premières, approvisionnements			6 215
		En cours de production de biens	4 500		10 484
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		TOTAL	4 500	4 500	16 699
	Avances et acomptes versés sur commandes		3 180	3 180	2 930
	Créances	Clients et comptes rattachés	115 030	115 030	137 257
		Autres créances	15 803	15 803	24 400
		Capital souscrit et appelé, non versé			
		TOTAL	130 833	130 833	161 658
	Valeur	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
		Instruments de trésorerie	130 378	130 378	66 901
		Disponibilités	130 378	130 378	66 901
		TOTAL			
Charges constatées d'avance		2 795	2 795	773	
Total de l'actif circulant		271 686		271 686	248 963
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		332 531	32 435	300 095	267 190
Renvois :		(1) Dont droit au bail			
		(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			2 225
		(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	



GP



A2I SAS

Comptes annuels

3 / 12



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GP'.



Bilan passif

A2I SAS

Passif		Au 30/09/2019	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 7 622)	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	95 226	106 883
	Report à nouveau		14 859
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Aut. fonds propres	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	48 411	39 484
	Situation nette avant répartition	152 023	169 611
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	152 023	169 611
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Aut. fonds propres	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Provisions	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 658	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	33 202	20 954
	Total	45 860	20 954
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 799	26 494
	Dettes fiscales et sociales	64 412	50 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Dettes	Total	102 212	76 625
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	148 072	97 579
	Écart de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	300 095	267 190
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	8 461	
	à moins d'un an	139 610	97 579
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		



Handwritten signature



Compte de résultat

A2I SAS

Périodes 01/10/2017 30/09/2018 Durées 12 mois
01/10/2018 30/09/2019 12 mois

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - Biens				
- Services	502 160		502 160	335 870
Chiffre d'affaires net	502 160		502 160	335 870
Production stockée			-5 984	-3 686
production immobilisée			5 311	
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			1 776	3 196
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			7	
Autres produits				
Total			503 270	335 380
Charges d'exploitation (2)				
Marchandises Achats				
Variation de stocks				
Matières premières et autres approvisionnements Achats			95 278	39 854
Variation de stocks			6 215	-5 190
Autres achats et charges externes (3)			134 274	69 618
Impôts, taxes et versements assimilés			5 212	4 862
Salaires et traitements			134 775	120 113
Charges sociales			55 147	51 261
Dotations	- sur immobilisations	amortissements	6 573	6 151
d'exploitation	- sur actif circulant	provisions		
- pour risques et charges				
Autres charges			421	790
Total			437 898	287 461
Resultat d'exploitation	A		65 371	47 918
Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers				
Produits financiers de participations (4)			90	132
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)				
Reprises sur provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			90	132
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			255	226
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			255	226
Resultat financier	D		-165	-94
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		65 206	47 824

Page : 6 / 12



GP



Compte de résultat

A2I SAS

Périodes 01/10/2017 30/09/2018 Durées 12 mois
01/10/2018 30/09/2019 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 560	0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	3 560	0
	Resultat exceptionnel F	-3 560	0
	Participation des salariés aux résultats G		
	Impôt sur les bénéfices H	13 235	8 340
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		48 411	39 484
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	90	
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	249	



GP



A2I SAS

Documents fiscaux

8 / 12



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GP'.

Designation de l'entreprise				30092019				N°carte	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Vérgementations			
						Dépenses d'investissement en immobilisations incorporelles		Dépenses d'investissement en immobilisations corporelles	
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	ED	720	EJ		EJ	5311
CORP	Terrains			EG		EH		EH	
	Constructions	Sur sol propre	EG	IJ		IK		IK	
		Sur sol d'autrui	MI	EN		EN		EO	
		Installations, agencements, aménagements divers	M2	EP		EQ		ER	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3	ES		ET		ET	
	Autres immobilisations corporelles	Installations, agencements, aménagements divers		EW	5007	EW		EW	
		Matériel de transport		EY	14800	EY		EY	10086
		Matériel de bureau et mobilier informatique		EB	21337	EB		EB	1358
		Emballages récupérables et divers		EE		EE		EE	
	Immobilisations corporelles en cours			EF		EF		EF	
	Avances et acomptes			EG		EG		EG	
	TOTAL III		EN	41144	EO		EO	11444	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8M	
Autres participations		8U		8V		8V			
Autres titres immobilisés		9P		9R		9S			
Prêts et autres immobilisations financières		9T	2225	9U		9V			
TOTAL IV		9Q	2225	9R		9S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	44089	OH		OH	16755

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Vérgementations	
		par virement de poste à poste		par amortissement, dépréciation, cession, destruction, etc.				Dépenses d'investissement en immobilisations incorporelles	
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		OO		DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		OA		OW	6031
CORP	Terrains			IP		ON		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ML	
		Installations, agencements et aménagements divers		IS		MG		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			II		MI		ME	
	Autres immobilisations corporelles	Installations, agencements, aménagements divers		IL		MM		MN	5007
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	24886
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	22695
		Emballages récupérables et divers		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III		II		NG		NH	52588	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OI		OT	
Autres participations		JO		OX		OY			
Autres titres immobilisés		9P		2R		2S			
Prêts et autres immobilisations financières		9T		2I		2J	2225		
TOTAL IV		9Q		2I		2J	2225		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		OI		OL	60844

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Designation de l'entreprise		SAS A2I SAS				30092019		Scant ☐						
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	720	PF		PG		PH	720					
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
	Int. généraux, agencement, et aménagements de constructions	PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Int. généraux, agencement, aménagements divers	QD	2681	QE	1045	QF		QG	3727					
	Matériel de transport	QH	5426	QI	3893	QJ		QK	9320					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17033	QM	1635	QN		QO	18668					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL III		QU	25142	QV	6573	QW		QX	31715					
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	25862	ØP	6573	ØQ		ØR	32435					
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Int. généraux, agencement, et aménagements de constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Installations techniques, matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Int. généraux, agencement, aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récupérables et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NI		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW			Total général (NS + NT + NU)		NY			Total général (NW - NY)		NZ			
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARIÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à court terme						Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations						SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise		SAS A2I SAS		30092019		Néant ☒			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (L. 4)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles (L. 4)	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 38 quinquies H du CGI)	II		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (L. 4)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TI		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (L. 4)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur charges à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (L. 4)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - matérielles - immatérielles - titres mis en gérance - titres de participation - autres immobilisations financières (L. 4)	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		6J		6K		6L		6M	
		6N		6O		6P		6Q	
		6R		6S		6T		6U	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (L. 4)	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UI		UJ				
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39 I-5° du CGI								10	

à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe I du CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2-52



8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057

Designation de l'entreprise : SAS A2I SAS		30092019		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				
		Montant brut		A 1 an au plus		
				A plus d'un an		
DE LA CLASSE IMMOBILISÉE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	UT	2225	UV	2225	
DE LA CLASSE CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	VX	115030	115030		
	Dette représentative de titres (dont pension de titres) (1) (2)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3767	3767	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC	12035	12035		
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
	Charges constatées d'avance	VS	2795	2795		
	TOTAUX		VT	135853	VI	133628
	RENVOIS	(1)	Montant des	Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
(2)		Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				
		Montant brut		A 1 an au plus		
				A plus d'un an et 5 ans au plus		
				A plus de 5 ans		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG				
	a plus d'un an à l'origine	VH	12658	4196	8461	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	37799	37799		
Personnel et comptes rattachés		8C	19294	19294		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15265	15265		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26518	26518		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3334	3334		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	33202	33202		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	148072	VZ	139610	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	12651	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques
	(2)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052



G



A2I SAS

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
2	<i>Documents fiscaux</i>	8
2.1	2054 Immobilisations	9
2.2	2055 Amortissements	10
2.3	2056 Provisions inscrites au bilan	11
2.4	2057 Etat des créances et dettes	12





Comptes annuels

A2I SAS

Pour copie certifiée conforme

30/09/2019

Ce document contient 12 pages



GP

A2I
Société par actions simplifiée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : 16 rue de la Croix aux Potiers
35131 CHARTRE DE BRETAGNE
350.863.965 RCS RENNES
(la « Société »)

**DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 28 MAI 2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2019**

[...]

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 48.411,73 euros, de la manière suivante :

Origine :

Résultat : bénéfice de	48.411,73 €
Augmenté d'une somme prélevée sur le poste Autres Réserves à hauteur de	29.588,27 €

Affectation :

A titre de dividendes	78.000,00 €
-----------------------------	-------------

TOTAUX :	78.000,00 €	78.000,00 €
-----------------------	--------------------	--------------------

Le dividende global revenant à chaque action serait ainsi fixé à environ 156 euros.

La mise en paiement interviendra à l'issue de l'assemblée générale.

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.



1

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158- 3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30/09/2018	66.000 €	-	-	-
30/09/2017	77.000 €	-	-	-
30/09/2017	130.000 €	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour copie certifiée conforme

Le Président



 2

A2I
Société par Actions Simplifiée
16 rue de la Croix aux Potiers
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

Pour copie certifiée conforme

Cabinet Claude BATON

Commissaire aux comptes
Compagnie régionale de RENNES



commissaire
aux comptes

8 RUE DE BELLE ILE
35760 SAINT GREGOIRE

E-mail : cab.cbato@orange-business.fr

Tél : 02 99 23 44 77

Aux associées,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A2i » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion présenté par le Président et dans les autres documents adressés aux associées sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Grégoire, le 25 mai 2020

Claude BATON
Commissaire aux Comptes

